

Légation de Suisse
en Grande-Bretagne

B

Londres, le 22 octobre 1917.

XXVII.4/17.

ADRESSE: SWISS LEGATION 3, PORTLAND PLACE, LONDON, W.1.

SCHWEIZER POLIT. DEPART

31. OKT. 1917

Ally. D. 30/15.

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Au sujet de la représentation des Intérêts Allemands à Barbados, l'Office des Affaires Etrangères m'envoie en date du 17 de ce mois, la note No. 191349/1250/P, dont Vous voudrez bien trouver deux copies sous ce pli.

D'après la dernière publication du "Foreign Office", le Corps Consulaire à Barbados comprend, entre autres, un Consul de Suède, qui est en même temps Consul de Norvège et qui d'après son nom - Mr. Austin - , paraît être sujet britannique. Puis il y a un certain Mr. Waldemar Henschell, qui cumule les fonctions de Consul des Pays-Bas, du Danemark, du Brésil, de Colombie, de Panama et d'Espagne.

Dans ces circonstances et vu que jusqu'ici les affaires allemandes concernant Barbados ont pu être traitées directement d'ici par la Légation, je pense répondre à l'Office des Affaires Etrangères que je n'ai pas l'intention de faire un changement à l'état de choses actuel.

Au Département Politique,

Division pour la représentation des
Intérêts Etrangers, Berne.

PRIÈRE DE JOINDRE À TOUT ENVOI DES TIMBRES POUR LA RÉPONSE



Si toutefois le Gouvernement Allemand devait désirer que le camp d'internement de Barbados fut visité par le représentant d'une Puissance neutre, il y aurait lieu de faire des arrangements et de se renseigner si, par exemple, M. Austin se chargerait de visiter le camp et de sauvegarder les intérêts allemands à Barbados.

Je Vous serais obligé de me faire connaître les vues du Gouvernement Allemand sur ce point et Vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, les nouvelles assurances de ma haute considération.

Le Ministre de Suisse :

3 annexes .

Carlin

No.191349/1250/P.

The Secretary of State for Foreign Affairs presents his compliments to the Swiss Minister, and has the honour to inform Monsieur Carlin that it is reported by the Governor of Barbados that no representative of the Government of Switzerland is resident in that Island, and that consequently supervision of the prisoners of war internment camp by a representative of a neutral power is not practicable.

His Majesty's Government would be glad to learn whether the Swiss Government propose to make any arrangements for the representation of German interests in Barbados.

Foreign Office, S.W.1.

October 17th 1917.